

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 Août 1880.

LA QUESTION TUNISIENNE.

Nous avons sur les bras la question grecque, la question de la navigation du Danube; devons-nous avoir encore une question tunisienne, où nous rencontrerions l'Italie comme adversaire, ou du moins comme rivale? — Ce serait trop pour notre diplomatie.

Au moment de la campagne électorale en faveur des 363, nous nous souvenons parfaitement que le parti républicain, par tous ses organes de la presse, promettait à la France la paix extérieure et l'amitié de toutes les puissances, si ses hommes étaient élus.

L'Italie tout particulièrement était le point de mire du parti, et les journaux républicains disaient tous les jours que le triomphe des conservateurs serait le signal de difficultés très-graves avec cette puissance.

Il en a été de ces promesses comme de beaucoup d'autres: les républicains ont triomphé, et au lieu de cette entente générale avec nos voisins, ce sont les conflits qui commencent.

Expliquons en quelques mots ce qu'est cette affaire de Tunis, puisqu'elle menace de devenir un sujet de brouille avec le gouvernement italien.

Une Compagnie française, celle du chemin de fer de Bône-Guelma, a obtenu la concession du prolongement de sa ligne, de la frontière de nos possessions jusqu'à Tunis. Pour compléter son réseau, elle désirait acheter le tronçon qui va de Tunis au port de la Goulette et qui appartenait à une société anglaise. Des négociations ont été ouvertes dans ce but, un prix a été fixé, et le contrat rédigé, sauf ratification par le vice-chancelier d'Angleterre. Mais à Londres le contrat fut cassé et le vice-chancelier ordonna que le chemin fût mis aux enchères :

c'était l'adjudication substituée au traité amiable.

La ligne était convoitée par un armateur italien, M. Rubattino, qu'appuyait secrètement le cabinet du Quirinal.

Notre diplomatie se désintéressa complètement de cette affaire, au lieu de soutenir la Compagnie de Bône-Guelma, sans se douter que l'autorité italienne interviendrait en faveur de M. Rubattino. Si bien qu'au jour des enchères, ce fut le consul général d'Italie à Londres qui se présenta au lieu et place de l'armateur italien et qui l'emporta. Le chemin de la Goulette était adjugé pour 4,500,000 fr. à M. Rubattino, avec une subvention de 6 0/0 du gouvernement italien. Nous étions joués par M. Cairoli, l'ami intime de M. Gambetta!

Après cette adjudication, la Compagnie de Bône-Guelma, qui avait un intérêt majeur à prolonger la ligne jusqu'à la mer, a demandé au Bey de Tunis la concession d'un embranchement qui devait aboutir non point au port de la Goulette, mais au port de Radès.

C'est à ce sujet qu'est intervenu le consul d'Italie à Tunis, sous prétexte que cet embranchement ferait concurrence à la ligne Rubattino, et qu'il a formulé une opposition énergique et menaçante contre la concession demandée.

L'agent italien a agi sans doute d'après des instructions bien précises, car immédiatement toute la presse officieuse d'Italie a demandé le rappel de notre chargé d'affaires près de la Régence, et le gouvernement italien soutient l'opposition de son consul.

L'affaire prend donc à cette heure la proportion d'un conflit diplomatique.

Pour donner une idée du ton de la presse italienne, nous citerons quelques lignes de l'Italie, un des journaux les plus modérés et les moins hostiles à la France :

« Nous comptons encore que les conseils de la sagesse se feront entendre à Paris. Une ligne de chemin de fer, faisant à la modeste entreprise de M. Rubattino une concurrence ruineuse, peut procurer à un faux amour-propre national une satisfaction mo-

mentanée. Mais, pour ceux qui voient plus loin, il y a deux choses qui ont trop de valeur pour qu'on en fasse bon marché : le respect de la justice et l'amitié de l'Italie. »

Nous ne voyons pas bien comment le « respect de la justice » peut être invoqué dans le cas présent; car enfin une concurrence même « ruineuse » est du droit rigoureux de chacun, et si le Bey a concédé une première ligne, il peut tout aussi légitimement en concéder une seconde.

Quant à « l'amitié de l'Italie », nous avons vu en 1870 ce que nous pouvions en attendre, et nous ne croyons pas que la République, malgré ses flatteries, ait plus à s'en féliciter que l'Empire napoléonien.

M. Gambetta, dans tous ses programmes, a parlé avec emphase de l'alliance italienne. Il peut voir aujourd'hui qu'elle confie à l'autorité accordée au gouvernement du Quirinal, et combien peu le cabinet de Rome se soucie de nous plaire ou de nous déplaire, quand ses intérêts sont rivaux des nôtres.

L'Italie veut prendre pied sur la terre d'Afrique, à côté de nos possessions; elle y est arrivée par l'ineptie de nos ministres des affaires étrangères, et elle semble bien résolue à ne pas se retirer.

C'est encore là un avertissement, si toutefois notre diplomatie est capable de le comprendre.

L'Italie ne se montrerait pas si exigeante dans ses prétentions, si hardie dans ses résistances, si elle ne se sentait pas encouragée et appuyée par une autre alliance dont elle ne parle pas, mais qu'elle prise sans doute plus haut que la nôtre.

Que M. de Freycinet ouvre les yeux, s'il en est temps encore!

Chronique générale.

On dit que le gouvernement a l'intention, à moins d'événements imprévus, de ne convoquer les Chambres que pour le 5 novembre.

mère, répondit le gentilhomme, et je m'estimerai heureux de vous nommer mon fils...

L'aveugle ne put contenir un premier mouvement de joie.

— Un mariage!... Et Jeanne se dévouerait! Vous consentiriez!...

— Nous arrivons tout exprès de Bretagne. Déjà Bernard était revenu maître de lui-même.

— Accepter un pareil sacrifice!... répondit-il héroïquement, non... non... je ne dois pas... je ne veux pas...

Jeanne l'interrompit :

— Quand je n'étais qu'une pauvre fille, dit-elle, c'est vous, mon parrain, qui veniez à moi. Chacun son tour!

Et, comme il résistait encore du geste :

— Mais je vous aime aussi, Bernard! s'écria-t-elle. Osez donc me renvoyer maintenant, je vous en défie!

Ce fut en vain qu'il voulut répondre. Des larmes inondaient son visage, des sanglots étouffaient sa voix.

Le père Claude eut une inspiration.

— Laissons-les seuls tous les deux, proposait-il. M. le comte reviendra savoir dans un instant si le genre qu'il est venu chercher de si loin persiste encore dans son refus.

Les parents se retirèrent, suivis du bonhomme Lefebvre.

Une brochure, qui affecte les allures d'un manifeste monarchique, va paraître ces jours-ci à Paris, sous ce titre : Le gouvernement de la délivrance. Elle ne parlera pas de nom d'auteur. On assure qu'il pose la question de la succession de la République en termes très-mesurés, mais fort nets, et qu'elle attirera fortement l'attention des partis.

M. Tissot, l'ambassadeur de France, aurait informé la Porte du désir de son gouvernement de voir remplir le poste vacant d'ambassadeur de Turquie à Paris.

Le ministre de la guerre doit déposer sur le bureau de la prochaine session parlementaire un projet de loi tendant à modifier sur plusieurs points la loi du 27 juillet 1874 sur le recrutement.

Parmi les modifications que compte proposer le général Farre, la plus importante, dit le Rappel, est celle qui a pour but d'étendre l'article 22 aux hommes de la réserve ou de l'armée territoriale qui sont soutiens de famille.

L'article 22, on le sait, porte que les jeunes gens justifiant qu'ils sont soutiens indispensables de famille peuvent être dispensés à titre provisoire du service actif.

Ces jeunes gens sont désignés par les conseils municipaux des communes où ils sont domiciliés, et la liste doit être présentée au conseil de révision par le maire. Les dispenses de ce genre peuvent être accordées par département jusqu'à concurrence du nombre de 4 pour 100 des jeunes gens reconnus propres au service et compris dans la première partie des listes du recrutement cantonal.

C'est une disposition analogue que le ministre de la guerre va proposer pour les réservistes et les territoriaux. Dans ces catégories, la qualité de soutien de famille est encore plus importante, et souvent l'appel

Au moment de disparaître il avait dit : — Bernard... mon enfant... ne soyez pas ingrat envers elle!

Lorsque le père de Jeanne reparut sur le seuil, elle était dans les bras de son fiancé.

— Dieu soit loué! murmura madame Désaubray.

— Eh! eh! fit le père Claude, gageons que tout est arrangé, morguène!

Le comte de Trévelec demanda :

— Faut-il que je remmène ma fille?

— Non! répondit-elle, il me garde!

Quinze jours plus tard, toute la population d'Alais assistait au mariage.

Jeanne avait au front comme une auréole.

— Mon enfant, je suis fier de toi! lui dit son père.

Le bonhomme Claude semblait rajeuni de vingt ans.

La blessé de Gravelotte venait de recevoir du ministre la rosette d'officier de la Légion-d'Honneur, c'était le cadeau de nocces de la France.

Quand on sortit de l'église, cette même église où dix ans plus tôt avait eu lieu le baptême :

— Alors, dit l'aveugle à sa femme, c'était ton parrain qui t'adoptait; aujourd'hui que le voilà devenu ton mari, c'est toi qui l'adoptes!

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

Elle ne put retenir un sanglot étouffé.

L'aveugle aussitôt s'arrêta. Il écoutait.

— Mais c'est moi, dit madame Désaubray, pour attendre encore l'émotion qu'elle redoutait. N'est-ce pas naturel qu'en l'entendant parler ainsi je pleure?

— Pardon, s'écria-t-il, en la cherchant pour l'embrasser. Ne t'afflige pas, au contraire, je me sens heureux! Me voilà calme... Tiens! donne-moi un peu d'eau, j'ai soif.

La carafe était à côté sur un guéridon. Madame Désaubray remplit à moitié le verre. Jeanne s'en empara pour le présenter à Bernard.

— Pauvre mère! dit-il, comme tu trembles!

Puis, après avoir bu, saisissant la main qui présentait le verre :

— Mais... fit-il avec un tressaillement soudain, mais ce n'est pas ta main, ma mère! Qui donc est là? Qui donc?

Il y eut un silence.

Personne ne bougeait. Toutes les poitrines étaient oppressées. Dans tous les yeux des larmes.

Enfin, une douce voix murmura :

— Ne le devinez-vous donc pas, mon parrain! c'est moi...

— Jeanne!

Dire la stupéfaction, le ravissement, l'extase de l'aveugle, ce serait impossible.

Elle continua :

— Moi-même. Et j'ai tout entendu.

Bernard fit un mouvement.

— Ne regrettez pas que votre cœur ait parlé devant moi! poursuivait-elle. Ce qu'il vient de dire, d'autres me l'avaient appris déjà!

Et comme il semblait étonné :

— Ta mère, d'abord, dit celle-ci.

— Jeannette n'est pas venue toute seule, ajouta le bonhomme Lefebvre.

— Quoi! se récria l'aveugle, vous êtes là, père Claude!

— Eh! oui, morguène!

En même temps que Bernard entendit ce nom, le bruit d'un fauteuil dérangé, des pas s'approchant de lui frappèrent son oreille.

Le comte... fit-il, le comte de Trévelec...

— C'était lui qui m'écrivait hier matin, s'expliqua madame Désaubray. Hier soir, c'était lui qui était à la maison.

— Et je me suis entendu avec madame votre

des hommes pour leur période de 13 ou 28 jours met les villes et l'Etat dans l'obligation de soutenir les familles nécessiteuses des hommes convoqués pour leur période d'instruction.

» C'est afin de ne pas laisser la charge exclusivement aux communes que le ministre de la guerre propose l'extension de l'article 22 de la loi de 1872, comme nous venons de l'expliquer.

» Le nombre des dispenses sera toujours très-faible, et d'ailleurs il sera toujours possible de rappeler ces hommes à un moment plus favorable pour compléter leur instruction militaire. Et en même temps les communes seront délivrées d'une charge assez lourde pour elles.

La procession du *Veu de Louis XIII* a été interdite cette année à Moulins. Cette interdiction a produit une pénible sensation dans la ville. Dimanche dernier, après l'offrande, M^r de Dreux-Brezé, évêque de Moulins, est monté en chaire et a prononcé le discours suivant :

Mes chers Frères,

» Le cœur de tout fils bien né est plus sensible à une offense faite à sa mère qu'à celle dont il aurait été l'objet lui-même. Tels sont les sentiments de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu fait homme, à l'égard de la Très-Sainte-Vierge.

» Je ne saurais donc exprimer quels sentiments de chrétienne douleur j'ai éprouvés en recevant l'avis qu'à l'unanimité (car on a tenu à ne pas me laisser ignorer cette circonstance) les représentants de cette ville, élus par son suffrage, avaient résolu de refuser à la Mère de Dieu, patronne de cette Eglise, de cette cité, de ce diocèse, le solennel hommage qui lui était annuellement rendu en toute paix, en toute confiance et à la consolation de toutes les âmes fidèles.

» La justice divine à l'égard des nations, des cités et des familles qui passent avec le temps, s'exerce dès ce monde, le Souverain et Tout-Puissant Maître s'étant, pour le plus grand nombre des individus, réservé au-delà du temps la sanction de ses jugements.

» J'ai donc pensé, mes chers Frères, qu'à l'issue d'une procession forcément limitée à cette enceinte, il était de mon devoir d'implorer le pardon de Notre-Seigneur pour notre ville et notre diocèse, par l'intercession même de celle que l'on n'a pas craint de braver.

» Puissent vos supplications vous mettre, vous et vos familles, à l'abri des châtiements temporels qu'entraîne la solidarité sociale; et quant à ceux qui affligent si profondément votre foi et votre piété envers Marie, leur obtenir la grâce de se connaître et d'échapper à la justice suprême dont on peut bien se rire ici-bas, mais qui jouit de l'éternité pour se rire à son tour de qui l'a méprisée quand il pouvait encore recourir à la miséricorde.

» En conséquence, après la procession et avant le Salut, on chantera le *Parce Domine*, le *Miserere* et l'antienne *Sancta Maria*.

Jamais nouvelle épouse ne fut aussi saintement heureuse que Jeanne.

Le comte s'en était retourné à Trévelec afin de tout préparer au château pour ses deux enfants; ils ne tardèrent pas à l'y rejoindre.

Quelle différence avec le premier voyage, à la dernière étape surtout, par le chemin de la côte!

Madame Désaubray, le vieux Claudé, accompagnaient les jeunes mariés.

Délicieux furent les premiers mois de leur séjour à Trévelec.

Si parfois une ombre de mélancolie redescendait sur le visage de Bernard, s'il paraissait se reprocher son bonheur, ou l'attribuer au dévouement de sa jeune femme :

— Ingrat! lui disait-elle tout bas, mais j'ai le droit de l'avouer à présent... C'est de l'amour!

Et s'il s'obstinait à croire au sacrifice :

— La plus heureuse de toutes les femmes, ajoutait Jeanne, mais c'est celle d'un aveugle. Les autres maris ont des plaisirs, des affaires qui les attirent et les retiennent hors de la maison. Ils s'absentent, ils voyagent... et toi, Bernard, tu ne me quittes pas!... Je te possède tout entier... Rien qui ne nous soit commun... Quand tu marches, c'est en t'appuyant sur mon bras... Toutes les impressions du monde extérieur, je te les transmets...

» Le paysage qui nous environne, ses effets de

Si nous croyons l'*Univers*, il se pourrait que les évêques, étant donnée la direction générale imposée à l'enseignement de l'Etat par un ministre qui fait profession d'athéisme, soient amenés à enlever aux collèges et lycées des aumôniers dont l'action est de plus en plus entravée.

Jusqu'ici, les journaux saisis ou condamnés continuaient à se vendre en toute liberté sur la voie publique, avec d'autant plus de succès que les numéros qui étaient poursuivis, saisis ou condamnés, faisaient prime en se vendant 50, 60 ou même 75 centimes. Quelques-uns de ces journaux ont même fait réimprimer en édition spéciale le numéro incriminé et le faisaient vendre sans aucune difficulté.

Désormais il n'en sera plus ainsi. Tous les numéros saisis seront absolument interdits sur la voie publique, et deviendront l'objet d'une poursuite spéciale s'ils étaient mis en vente après l'ordre de saisie. Les agents de la Préfecture de police viennent de recevoir à ce sujet des instructions spéciales.

Etranger.

ANGLETERRE. — Grand émoi dans le monde diplomatique. M. Goschen demande à revenir en Angleterre; il ne veut pas conserver son poste à Constantinople: il déclare qu'il n'a accepté qu'une mission spéciale et temporaire et il exige qu'on le remplace. Lord Granville refuse d'accéder à cette demande, mais M. Goschen, tient bon, et comme il n'a pas la moindre influence sur le Sultan, il n'est pas fâché de repasser toutes les difficultés et toutes les responsabilités à quelqu'autre. Lord Granville s'apercevant que M. Goschen est très-décidé à partir, a fait des ouvertures, non pas à un diplomate, mais au général sir Garnet Wolseley, qui remplacerait M. Goschen comme ambassadeur spécial.

Le cabinet de Saint-James a officiellement offert sa médiation en vue de mettre immédiatement fin à la guerre entre le Chili et le Pérou.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« Dans les cercles diplomatiques de Berlin, on pense que la réponse des grandes puissances à la note de la Porte n'est pas encore près d'être remise au gouvernement turc.

» Aucune puissance ne paraît se presser; toutes semblent, au contraire, désirer que toutes les questions soient mûrement discutées avant qu'aucune décision soit prise.

De nombreuses inondations sont signalées en Espagne et en Autriche. Dans la pro-

lumière, les événements de chaque jour, le livre qui l'intéresse, la musique qui le charme, ces mille petits bonheurs dont se compose la vie, je te les donne, ou plutôt je les partage avec toi. Ta femme est en même temps ta lectrice et ton guide. Tu ne vois que par mes yeux... Mes yeux sont tes yeux!

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 22 août 1880.

A L'OCCASION DES COURSES

Avec le concours de

M^{lle} Aimée TESSANDIER

Artiste du théâtre du Gymnase;

M. TÊTREL, du Châtelet; M^{lle} BRÉMONT, de la

Gaité; M. DUMOULIN, du Palais-Royal, et de

différents artistes de Paris.

LE FILS DE CORALIE

Comédie en 4 actes, de M. Albert DELPIT.

M^{lle} TESSANDIER remplira le rôle de *Coralie*,

qu'elle a créé à Paris au théâtre du Gymnase.

M. TÊTREL remplira le rôle de *Daniel*; M. DU-

MOULIN, celui de *Godefroy*; M. VERNET, celui de

M. de *Montjoie*; M^{lle} BRÉMONT, celui de *Edith*.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,

rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

vince de Teruel (Espagne), elles ont occasionné de grands dégâts.

Les nouvelles sur les dégâts causés par les inondations en Autriche sont de plus en plus alarmantes. Les averse ne font que se succéder. La crue du Danube inspire de sérieuses inquiétudes.

Chronique militaire.

M. le général Thornton, commandant la 4^e division de cavalerie, a été nommé président de la commission d'hygiène hippique.

Les six régiments de cuirassiers, portant les numéros pairs 2^e, 4^e, 6^e, 8^e, 10^e et 12^e, ont été *décuirassés* à partir d'avant-hier. Par suite de cette transformation, on les a armés de la carabine, qui remplace le revolver à six coups, excepté pourtant les sous-officiers, trompettes et maréchaux-ferrants, qui conservent le revolver.

Les six autres régiments de cuirassiers portant les numéros impairs restent comme ils étaient. (Patriote.)

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Le ministre de la guerre, dans la lettre qu'il a adressée aux généraux de division, au sujet du renvoi des aumôniers militaires, disait qu'il est absolument défendu aux officiers et soldats de faire partie d'une association quelconque.

Plusieurs journaux conservateurs ont alors demandé si le ministre considérait la franc-maçonnerie comme une association à laquelle les militaires ne pouvaient se faire affilier. Et afin de donner plus de force à leur question, ils ont prouvé, à l'aide des journaux officiels de la loge, que de nombreux militaires étaient francs-maçons et que même ils prenaient la parole dans les réunions maçonniques.

Le ministre n'a pas répondu sur ce point. Mais il s'est prononcé au sujet d'une autre association dont le but et les statuts sont connus. Nous voulons parler de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Le général commandant l'École spéciale de Fontainebleau a reçu l'ordre de défendre aux officiers d'assister aux réunions de la Société de Saint-Vincent de Paul, et même de distribuer aux pauvres ses bons de pain ou de viande.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Grande nouvelle! Nous apprenons que M^{lle} SARAH BERNHARDT, se rendant aux sollicitations de M. Boulanger, notre directeur de théâtre, viendra à Saumur le 6 septembre, où elle donnera une représentation de *Froufrou*.

Le prix des premières places sera de 45 francs.

Les principaux artistes qui accompagneront M^{lle} Sarah Bernhardt sont: M^{mes} Devoyod, Jeanne Bernhardt, MM. Montlouis, Sully-Lévy, Romain, Courcelles et Bouland.

Nous rappelons à nos lecteurs la souscription que nous avons ouverte mardi en faveur de la famille Monestier, si malheureusement éprouvée dans l'incendie de la rue du Portail-Louis. Les époux Monestier, qui n'étaient pas assurés, ont perdu non-seulement tout leur linge et leurs objets mobiliers, mais encore le bois de travail et les outils d'ébéniste qui servaient au père de gagne-pain pour des enfants encore en bas âge.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Voici le texte du discours prononcé, à l'ouverture du Conseil général de Maine-et-Loire, par M. le comte de Durfort de Civrac, président du Conseil, vice-président de la Chambre des députés :

Messieurs, Les élections qui viennent d'avoir lieu présentent un caractère qu'il importe de faire ressortir.

C'est avec empressement et par des majorités considérables que quinze cantons sur dix-huit convoqués dans leurs comices électoraux ont renouvelé les mandats qu'ils vous avaient confiés à plusieurs reprises déjà et dont vous leur demandiez la confirmation.

Dans cette manifestation presque unanime, dans

cet accord, le même sur tous les points du département, ne sommes-nous pas autorisés à voir une approbation formelle de nos actes et un encouragement à marcher dans la même voie?

Si, jetant un regard en arrière, nous considérons ce qu'ont fait nos devanciers, nous considérons ce qu'ont fait nos devanciers, ce que nous avons fait nous-mêmes, nous pouvons nous dire avec une légitime satisfaction que les labours du Conseil général de Maine-et-Loire n'ont pas été stériles.

Sous votre impulsion, les voies de communication ont pris un développement immense, je serais tenté d'ajouter effrayant; elles ont aujourd'hui un parcours de plus de 7,000 kilomètres, de 1,900 lieues! — 840 lieues de routes départementales, 950 lieues de chemins vicinaux.

Il nous est bien permis de réunir sous une même dénomination et de confondre avec les 29 routes anciennes les 48 chemins de grande communication ainsi que les 126 chemins d'intérêt commun qui, par leur largeur, leur bonne exécution et les soins donnés à leur entretien méritent assurément le nom de routes départementales.

Un nouveau groupe de chemins d'intérêt commun dont vous avez ordonné l'étude dans votre avant-dernière session n'aura pas moins de 800 kilomètres de parcours. Vous arriverez ainsi à un total de 2,000 lieues!

Cette vaste opération vous permettra, même avant son achèvement, nous pouvons l'espérer, de restituer aux communes une partie de leurs ressources pour l'amélioration de leurs chemins ruraux trop négligés jusqu'à présent et si utiles cependant à l'agriculture.

Plus que celle des routes, la création des voies de fer est hérissée d'obstacles, est entravée par l'énormité des dépenses. Vous n'avez été ni arrêtés par ces obstacles ni effrayés par ces dépenses.

Après de sérieuses études, après de laborieuses délibérations, vous avez voté un réseau dont l'exécution sous des formes différentes mais presque aussi complètes, remise aujourd'hui entre les mains de l'Etat, répondra aux sentiments d'équité qui nous avaient guidés, au désir de rétablir l'équilibre entre les portions favorisées du territoire et celles qui se trouvaient déshéritées.

Pour celles de ces lignes que vous avez créées d'intérêt local et qui n'ont pas encore reçu la sanction législative, vous voudrez bien, ainsi que vous le demande M. le préfet, hâter par vos instances auprès du gouvernement leur classement dans le réseau des chemins de fer d'intérêt général, et consacrer ainsi la situation et les droits qu'elles devaient à vos décisions antérieures.

En même temps que s'accomplissaient ces grands travaux, que se construisaient ces routes, source principale de richesse pour un pays, tous les services publics, objets successivement de vos sollicitudes, revenaient de notables améliorations: quelques-uns subissaient même une véritable mais heureuse transformation.

C'est ainsi que, dans ces vingt-cinq ou trente dernières années, des prisons vastes et aérées ont remplacé les cabanons légendaires du château d'Angers, cachots obscurs et infects où les malheureux détenus trouvaient une aggravation fâcheuse de leurs peines.

C'est ainsi que, par des efforts continus, vous avez placé l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes, si incomplet dans l'origine, au rang des meilleurs établissements de ce genre.

C'est ainsi que, dans l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas, de concert avec la ville d'Angers, vous avez pu adoucir le sort des pauvres sans asile et amoindrir la plaie de la mendicité, tout en soulageant d'autre part la pauvreté, si digne d'intérêt, par des secours qui, dans le budget de cette année, s'élevaient à près de 30,000 francs.

C'est ainsi que, par des agrandissements et des embellissements, vous avez donné à l'hôtel de la Préfecture une importance en rapport avec celle de la capitale de l'Anjou.

C'est ainsi enfin que vous allez pouvoir opérer, dans le Palais de Justice qui s'achève, la réunion de tous les services judiciaires désirée depuis si longtemps.

Pour ne pas abuser des instants que vous voulez bien me permettre de consacrer à cet exposé, je me bornerai à mentionner l'acquisition des hôtels de sous-préfectures, la construction de tribunaux et de prisons à Cholet et à Baugé, les agrandissements et en terrains et en bâtiments de l'École normale et de la caserne de gendarmerie d'Angers, etc., etc. Si vous avez pu donner une satisfaction aussi large aux intérêts matériels, vous n'avez pas eu moins de sollicitude pour des intérêts d'un ordre plus élevé dont la garde vous est également confiée, et ce n'est pas la moins précieuse de vos attributions.

Chaque année, vous dépensez pour l'éducation des jeunes aveugles et des sourds-muets une somme de 15,000 francs.

Pour différents orphelinats, 4,500 francs. En encourageant aux lettres, aux sciences, aux arts, 16,000 fr. environ, et enfin le budget de l'instruction publique, qui n'était, en 1848, que de 88,000 fr., s'élève aujourd'hui à 212,000 francs.

Le rapprochement de ces deux dates ne suffit-il pas pour attester toute l'étendue des progrès accomplis, ces progrès que vous ne cessez de poursuivre et de réaliser avec autant d'ardeur que de succès et de persévérance ?

Je m'arrête dans ce résumé de nos sessions ; quoique bien incomplet, s'il a été long, c'est que vos travaux ont été considérables... Vous me le pardonnez donc, messieurs. Pour la plupart d'entre vous, je n'ai fait que rappeler des souvenirs, mais j'ai pensé qu'en dehors de cette enceinte, un compte-rendu pouvait offrir quelque intérêt à nos commettants, qui verront par ces détails quelle est la nature et l'étendue de la mission qu'ils nous ont confiée et aussi quel emploi nous faisons des ressources dont ils nous ont remis la gestion.

Messieurs, La loi qui interdit aux Conseils généraux l'accès de la politique autorise de leur part l'émission et par là même la discussion des vœux qu'ils jugent utiles d'émettre sur les questions d'administration générale, et surtout lorsque ces questions offrent un intérêt spécial dans les départements dont ils sont les représentants.

Les actes qui ont accompagné l'exécution des décrets du 29 mars dernier sont des actes d'administration générale, des actes administratifs, déclarés tels par le gouvernement lui-même.

Nous pouvons donc, sans sortir de la légalité, donner notre avis sur ces actes qui n'offrent que trop d'intérêt dans notre département, qui n'y ont eu que trop de retentissement.

Devons-nous le faire ? Nous est-il permis de garder le silence ? Vous ne l'avez pas cru, messieurs ! Notre silence ne serait pas compris.

Lorsque l'attention publique est fixée, concentrée de toutes parts sur un même objet, pouvons-nous affecter de ne pas le voir ?

Nous élevons donc la voix au nom de ces populations qui nous ont envoyés ici pour être leurs interprètes. Nous le ferons, non pas avec la passion d'une opposition systématique, mais avec la conviction que les avertissements, la critique même et les blâmes sont plus utiles aux gouvernants que les éloges et les flatteries.

Nous le ferons en gens honnêtes et consciencieux qui accomplissent un devoir, avec cette ferme modération de langage qui appartient à des hommes libres et indépendants.

Témoins de l'émotion profonde produite par les faits accomplis et par ces menaces, ces rumeurs que la presse ne cesse de propager, nous sommes autorisés à avertir les pouvoirs publics, à leur demander de ne pas aller plus loin s'ils ne veulent augmenter encore l'inquiétude qui est dans les esprits, le trouble qui est dans les consciences.

Et comment n'y aurait-il pas trouble et inquiétude quand tous les droits du citoyen français sont atteints et menacés à la fois ?

En mon nom personnel, et ma parole n'est pas suspecte, car elle a été la même sous tous les régimes, je le déclare ici : j'ai toujours cru et je crois maintenant plus que jamais, que de nos jours, en France, nulle autorité ne trouvera la stabilité et la durée, si elle ne se fonde sur les larges assises des libertés publiques respectées et inviolables.

La République sans la liberté n'est pas la République. Elle n'a d'autre raison d'être que la liberté !

Avant de procéder à l'organisation de nos commissions, permettez-moi, messieurs, de payer un dernier tribut, de rendre un dernier hommage à la mémoire d'un collègue dont la fin prématurée nous a causé et nous laisse de profonds regrets.

M. Camille Richard n'avait que des amis : c'est le plus bel éloge que je puisse en faire. Un caractère toujours égal, aimable et conciliant, un esprit ouvert aux idées élevées et généreuses, une connaissance approfondie des intérêts commerciaux, une grande expérience en agriculture, il n'en fallait pas tant pour l'entourer de la considération générale.

Sa perte a été vivement sentie dans la ville qu'il habitait et à laquelle il a rendu bien des services ; elle ne l'est pas moins par nous tous ici qui l'aimions autant que nous l'estimions.

Le Conseil général a procédé avant-hier à l'élection d'un secrétaire en rempla-

ment de M. Monden-Gennevraye, non acceptant.

M. Grignon a été élu par 19 voix sur 30 votants. M. Robert a obtenu 9 voix et M. Grimoux 1.

LE LIT DE LA LOIRE En amont et en aval de Saumur IL Y A CINQUANTE ANS.

(Suite. — Voir *Echo* des 19 mars, 9, 20 avril, 22 mai, 16 juin 1880.)

En 1825, cette partie de la ville de Saumur, dont le territoire forme les circonscriptions Nord-Ouest et Nord-Est, apparaissait aux yeux du touriste descendant la Loire sur le pont d'un bateau à vapeur, comme une petite Venise.

Pour que la comparaison, amoindrie déjà par la qualification qui la précède, ne semble pas trop prétentieuse à l'esprit du lecteur, nous l'inviterons à examiner la vue perspective de l'Atlas Colbert que possède aujourd'hui la Bibliothèque publique.

Cet examen fait, nous le prions de se reporter en pensée à 1825, époque à laquelle la topographie de cette vue était encore conforme à l'état des terrains figurés.

Il se placera ensuite en amont et au milieu du fleuve, ayant le village de Villebermier à sa droite, le hameau de Beaulieu à sa gauche.

De cet observatoire fictif, devenu géographiquement célèbre depuis l'embâcle des glaces de 1880, il reconnaîtra que le quartier des Ponts était assis sur deux îles et sur deux îlots, à savoir : 1° L'île d'Offard ; 2° L'îlot de l'arche du Moulin-Pendu ; 3° L'îlot des Trois-Maisons ; 4° L'île Neuve.

L'île d'Offard est encore occupée ; à cette heure, de son milieu à sa pointe occidentale, par le groupe d'habitants qui forme le quartier dit de la Visitation. Cette île est baignée, au sud, par le grand bras de Loire du pont Cessart ; au nord, par un petit cours d'eau dérivant du fleuve à la hauteur de l'ancien arsenal. Il passe sous l'arche du Moulin-Pendu.

L'îlot qui a pris le nom de cette arche est habité par le deuxième groupe de population : le quartier est dit, par une vieille et fautive appellation : de la reine Cécile (de Sicile), en souvenir du roi René, comte d'Anjou et roi de Sicile, qui construisit, au XV^e siècle, le petit castel dont on voit encore la porte décorée de ses armoiries, ainsi que la tourelle d'escalier.

L'artiste royal anima les abords de cette résidence insulaire par l'établissement d'un moulin pendant, machine hydraulique assez originale, qui a laissé son nom à l'arche qui le supportait, nom technique pendant traduit par pendu, toujours par le diction populaire. Nous en parlerons plus tard.

Le cours d'eau faisant mouvoir le moulin pendant a disparu sous les remblais de la rue du Roi-René et de la rue Royale prolongée ; il débouchait naturellement dans le grand bras par la Boire-Quantin, gare actuelle de la navigation.

L'îlot de l'arche du Moulin-Pendu communiquait à celui des Trois-Maisons par l'ancien pont Rouge, ayant sa culée au Bout-du-Monde, c'est-à-dire à l'extrémité de la rue de la Visitation.

Bout-du-Monde ! voilà un terme significatif, il exprime bien l'état d'isolement dans lequel la nouvelle direction du grand passage a laissé ce quartier, jadis si mouvant. Tant il est vrai que les meilleures entreprises ont leur mauvais côté. (La fin prochainement.)

Le prince Napoléon était avant-hier à Saint-Malo avec ses deux fils, les princes Victor et Louis.

On croit toujours que les trois voyageurs seront à Saumur pour le carrousel.

La procession du jour de l'Assomption s'est faite dans toutes les paroisses du diocèse (sauf à Saumur) avec autant de pompe que de recueillement. A Chigné et à Saint-Melaine, où des difficultés s'étaient produites à l'occasion de la Fête-Dieu, la procession a eu lieu comme les années précédentes, avec un calme parfait et à la grande satisfaction des paroissiens.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer les instructions relatives aux examens du volontariat. Suivant ces instructions, tous les candidats devront être convoqués pour le 30 août, à huit heures précises du matin.

Une circulaire du ministre de la justice aux procureurs généraux fait connaître qu'après avis des comités consultatifs compétents, les vins plâtrés seront désormais considérés comme falsifiés, s'ils contiennent plus de deux pour cent par litre de sulfate de potasse.

Des renseignements parvenus mardi, sur les travaux de déblaiement au Vieux-Port, il résulte qu'il resterait encore à retrouver les corps de sept victimes. On a, dit-on, peu d'espoir de les découvrir.

ANGERS.

M. le comte de Tilière est toujours dans le même état. Il n'a pas repris connaissance depuis le moment de sa chute. Mardi, une nouvelle consultation de médecins a eu lieu, avec le concours du docteur Chereau, de Paris. On ne désespère pas encore, mais la prolongation léthargique inspire de vives inquiétudes.

On lit dans l'Etoile :

« Le dîner offert par M. le Préfet à l'occasion de l'ouverture du Conseil général, a eu lieu selon l'usage. Nous apprenons que la majorité des membres du Conseil s'est abstenue d'y assister.

» Nos félicitations sincères à ces Messieurs, qui ont appris au citoyen Assiot que, pour les catholiques de notre région, le véritable amphitryon n'est pas l'amphitryon où l'on dîne. »

Faits divers.

La Sainte-Marie. — Le 14 août, pour la Sainte-Marie, on ne voyait, dans les rues de Paris, que des personnes chargées de bouquets ou d'arbustes.

Nous devons constater, écrit le *Gaulois*, que, en l'an de grâce 1880, beaucoup de gens ont souhaité la fête avec des fleurs rouges telles que l'œillet, la rose rouge, le laurier, l'anémone rouge, etc., une façon d'accommoder dans sa conscience la foi religieuse et les sympathies communardes. Les fleurs étaient hors prix, un peu par suite de spéculation et beaucoup à cause de l'hiver désastreux qui a abîmé les réserves des horticulteurs. On sait que les environs de Paris ont le monopole des fleurs ; non-seulement ils fournissent la capitale en petit et en grand, mais les magnifiques bouquets offerts aux souverains, dans les jours de gala, viennent tous de Paris.

Dans la nuit de dimanche, à une heure du matin, on s'arrachait les fleurs à la Halle. Les petites roses rouges valaient 1 fr. 50 la botte, prix marchand ; les roses Alibert, ces roses qui fleurissent en grappe sur l'arbre, se payaient 8 fr. le paquet, et les paquets n'étaient pas nombreux.

Le tout a été partagé entre six gros acheteurs. L'hortensia en pot valait 2 fr. ; le laurier, 4 fr. 50 et 8 fr. ; le géranium, 4 fr. 50 ; la marguerite en pot, 2 fr. ; le bouquet de marguerites, 3 et 4 fr., etc.

Au 15 août, on ne fête pas sainte Marie seulement, on fête aussi sainte Mariette et sainte Virginie. Sur les douze cent mille femmes au moins qui habitent Paris, cinq cent mille femmes environ portent un des noms que nous venons de citer. Cherchant à établir une moyenne raisonnable entre les bouquets chers, ceux de 15 fr. et 25 fr. par exemple, et les plus modestes, de 5 fr. à 25 centimes, admettons le chiffre de 3 fr. Nous obtenons comme résultat net : quinze cent mille francs de fleurs. Nous n'essaierons pas de chiffrer la somme à laquelle s'élève la dépense qui a été faite en pâtisseries, confiseries et autres douceurs.

Un cas de léthargie qui rappelle celui du uhlan dont il a été longtemps parlé en Allemagne est observé en ce moment à Grambke, près de Brême.

Depuis dix-sept mois, la fille d'un riche propriétaire, maire de cette commune, dort d'un profond sommeil qui n'est interrompu que pendant quelques heures toutes les six semaines ; on ne peut mieux comparer son état qu'à l'engourdissement naturel des animaux hivernaux, qu'à la torpeur du loir et de la marmotte, par exemple.

Pendant son sommeil léthargique, cette

jeune fille est insensible à tout mouvement ; elle est calme, tranquille. On voit à peine un léger frissonnement des paupières. Cependant, dit le *Courrier de Hanovre*, ses parents réussissent à lui faire prendre, lorsque son sommeil est moins profond, des aliments légers qu'elle peut supporter et qui soutiennent ses forces. C'est au mois de janvier dernier, à la suite d'une chlorose, que cette singulière maladie a commencé.

Pendant l'intervalle des accès, c'est-à-dire pendant quelques heures toutes les six semaines, elle a toute sa connaissance ; elle se rappelle parfaitement qu'elle vient de dormir longtemps, mais elle n'a pas une idée exacte de la durée de sa léthargie, et elle dit que pendant son sommeil elle n'entend rien de ce qui se passe autour d'elle.

Voici, d'après le *Journal d'Alsace*, quelle est la dépense par militaire entretenu sous les drapeaux dans les principales armées européennes :

Allemagne. — Budget de l'armée, 455 millions de francs ; effectif permanent, 422,000 hommes, non compris la gendarmerie ; dépense par homme, 1,077 francs.

Angleterre. — Budget de l'armée du royaume et des colonies, 470 millions de francs ; effectif permanent de l'armée du royaume et des colonies, 134,000 hommes ; dépense par homme, 3,508 francs.

Budget de l'armée de l'empire des Indes, 425 millions de francs ; effectif permanent de l'armée des Indes, 235,000 hommes ; dépense par homme, 1,824 francs.

Autriche-Hongrie. — Budget de l'armée, 335 millions de francs ; effectif permanent, 260,000 hommes ; dépense par homme, 1,288 francs.

France. — Budget de l'armée, 552,941,362 francs ; effectif permanent, 502,850 hommes ; dépense par homme, 1,099 francs.

Italie. — Budget de l'armée, 203 millions de francs ; effectif permanent, 204,000 hommes ; dépense par homme, 995 francs.

Russie. — Budget de l'armée, 750 millions de francs ; effectif permanent, 760,000 hommes ; dépense par homme, 960 francs.

L'Angleterre est donc le pays dans lequel l'entretien du soldat coûte le plus cher. Viennent ensuite l'Autriche-Hongrie, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Russie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 août.

Le marché montre aujourd'hui un degré particulier de vigueur.

Sur le marché des valeurs il faut signaler un excellent courant d'achat au profit des Bons privilégiés de l'Assurance financière. L'assemblée générale des sociétaires a eu lieu le 7 août, comme nous l'avons dit. Elle a approuvé à l'unanimité les comptes présentés par la direction et pris les décisions suivantes :

1° D'un dividende supplémentaire de 5 0/0 aux polices privilégiées ou de fr. 7.50 par bon, payable le 1^{er} septembre prochain ; ce paiement élève à 22.50 les distributions faites sur le dividende de l'exercice en cours.

2° Remboursement anticipé, à 2,500 fr. chacun, de 151 Bons de 25 polices.

3° Remboursement à 100 fr. de 1,609 polices de divers tarifs.

4° Remboursement à 100 fr. de 2,025 polices du tarif 6 bis.

5° Remboursement de 100 fr. de 153 polices du tarif 6 (dotation).

6° Approbation de la transaction passée avec le syndicat et réalisation des actions de la Société des Immeubles de Paris.

On voit que ces détails sont tout à fait conformes aux indications que nous avons déjà données.

Un mouvement assez large se produit du Crédit foncier. La Banque hypothécaire est en progrès à 610. La Banque d'escompte est demandée à 805. On constate une certaine faiblesse, comme nous l'avions prévu, sur le Mobilier français qui s'arrête à 631.25.

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 44, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 23^e fascicule consacré au département des Deux-Sèvres.

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

GRAVURES : Vue de Niort. — Ancien château de Niort. — Château de Bréssuire. — Parthenay. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PLUS d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la

duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux

plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Brosson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, pharmacien et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limitée) 8, rue Castiglione, Paris. (72)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 45 matin.	11 h. 45 matin.	11 h. 45 matin.
8 h. 15 —	10 h. 45 —	8 h. 55 —	12 h. 15 —	12 h. 15 —	12 h. 15 —
11 h. 25 —	11 h. 15 —	11 h. 48 —	1 h. 30 —	1 h. 30 —	1 h. 30 —
1 h. 47 soir.	11 h. 30 —	11 h. 48 —	2 h. 15 —	2 h. 15 —	2 h. 15 —
4 h. 55 —	11 h. 48 —	11 h. 48 —	3 h. 00 —	3 h. 00 —	3 h. 00 —
7 h. 50 —	11 h. 48 —	11 h. 48 —	4 h. 45 —	4 h. 45 —	4 h. 45 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	50	» 20	Crédit Foncier colonial	400	»	»	C. gén. Transatlantique	597	50	5
3 % amortissable	87	40	» 10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	»	»	Canal de Suez	1290	»	27
4 1/2 %	117	30	» 25	Obligations foncières 1877	362	»	1	Société autrichienne	600	»	»
5 %	119	20	» 20	Obligations communales 1879	473	75	» 25				
Obligations du Trésor	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	471	50	» 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	735	»	5	Est	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	394	»	»	Crédit mobilier	635	»	1	Midi	389	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	740	»	3	Nord	390	50	»
— 1865, 4 %	528	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1351	25	1	Orléans	391	»	»
— 1869, 3 %	402	»	»	Midi	1017	50	2	Ouest	389	»	»
— 1871, 3 %	399	»	»	Nord	1600	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée	389	50	»
— 1875, 4 %	523	»	»	Orléans	1213	75	» 6	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1876, 4 %	521	»	»	Ouest	825	»	2	Paris-Bourbonnais	389	»	»
Banque de France	3490	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1335	»	»	Canal de Suez	583	»	»
Comptoir d'escompte	952	50	» 2								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — omnibus-mixte.
8 — 56 — — (s'arrête à Angers).
1 — 25 — — omnibus-mixte.
3 — 32 — — soir, express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE VINS
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le vendredi 20 août 1880, à une heure du soir.

A Saumur, rue de Fenet, n° 81, dans la cave, au fond du corridor.
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Il sera vendu :
Environ 1,500 demi-bouteilles de vin blanc,
» 550 bouteilles vin blanc des coteaux,
» 10 hectolitres vinaigre pur vin blanc,
Et quantité d'articles de cave, machines, pupitres, futailles, etc., etc.;
Le tout sera vendu au détail, avec faculté à l'acquéreur de prendre la quantité qui lui conviendra, et les droits de régie ne seront pas à la charge des adjudicataires.
Expressément au comptant, plus 10 0/0.
Le commissaire-priseur, THUBÉ.
(514)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS
Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 21 août 1880, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de vingt-un chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.
(503)

ON DEMANDE un jeune homme désirant apprendre le commerce.
S'adresser à la Ville de Paris.

BLANC ET DENTELLES
M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

A VENDRE DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n° 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinot.
S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,

LA FERME DU VAU-LANGLAIS
Comprenant terre, vignes et landes, d'une contenance de 7 hectares 50 ares environ.
S'adresser à M. RIVAUD, propriétaire, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES
Nécessaires au service.

Le samedi 4 septembre 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de diverses fournitures.
On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire.

M. DESSERT, marchand de chevaux, fait savoir qu'il sera à Saumur vendredi et samedi avec une vingtaine de petits chevaux, dits poney, chez M^{me} veuve DEHON, aubergiste, au Champ-de-Foire.

A VENDRE D'OCCASION, UNE JOLIE VICTORIA
N'ayant presque pas servi.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN CAMION
N'ayant presque pas servi.
S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

1 FRANC par AN **90,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**
Le Moniteur des Valeurs à Cots
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Loutsy)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.
Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ALBUM des principales villes de France. — 104 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIOU. 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

FRANCS 5 par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

UN MÉNAGE demande une place: le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES
50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Troisième Edition.

LETTRES

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Par M. l'abbé MERIT, Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.

En vente chez M. DEZÉ.

Saumur, imprimerie de P. GODET.